

AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION MUNICIPALE

Réponses de Véronique HARTMANN

CRAPONNE PARTAGEONS L'AVENIR

En préalable aux réponses à vos questions, il nous paraît important de résumer rapidement notre position sur la problématique du transport et de l'urbanisme. Notre liste « Craponne Partageons l'Avenir » a l'écologie au centre de ses préoccupations et cela se retrouve dans ses grandes priorités.

Le transport tout d'abord.

Nous avons comme objectif, non pas de faciliter le transit des véhicules dans Craponne, mais au contraire de le limiter en travaillant sur des modes de transports alternatifs (transports en commun notamment et modes doux) en positionnant dans les entrées Ouest et Sud des parcs relais permettant aux personnes venant des communes en amont de prendre le bus. Cela bien sûr est conditionné par le fait de renforcer la fréquence des bus (notamment le C24E) et d'élargir les plages horaires. Nous travaillerons avec le SYTRAL dans ce sens.

Nous envisageons également la mise en place d'une navette communale pour permettre aux Craponnois de prendre plus facilement le bus.

Nous travaillerons avec la Métropole pour avoir des pistes et des itinéraires cyclables sécurisés.

Concernant l'urbanisme, force est de constater que nos prédécesseurs ont fait la part belle aux promoteurs. Nous renégocierons le PLU-H pour aérer l'espace public, faire en sorte que nous ayons des trottoirs plus larges, des pistes cyclables sécurisés, et des espaces végétalisés.

Quel projet pour la Voie Romaine et pour la circulation à Craponne ?

Projet de prolongement de la Voie Romaine.

Le projet de prolongement de la Voie Romaine vise à la raccorder à l'Avenue Pierre Dumond par la rue de Ponterle. Ce raccordement sur l'Avenue Pierre Dumond par un tracé direct nouveau conduira inéluctablement à ouvrir plus largement au trafic la Voie Romaine (et finalement Craponne) et attirera plus de transits routiers entre les communes plus à l'ouest et les accès au cœur de l'agglomération.

La nécessaire transition énergétique passe au contraire par le développement des transports en commun au profit des territoires de l'ouest lyonnais, plus que de la voiture individuelle.

La Voie Romaine doit rester voie de desserte. Il y a mieux à faire que de dépenser 2M€ au titre des inscriptions en PPI pour prolonger la Voie Romaine : un vrai projet Voie Romaine doit la traiter en voie de desserte.

- 1- Le projet actuel de prolongement de la Voie Romaine engagé par la Métropole doit-il être poursuivi : Oui ou Non ? Dans quel sens interviendrez-vous auprès de la Métropole ?

Le projet de prolongement de la Voie Romaine ne doit pas être poursuivi tel qu'il a été engagé par l'équipe municipale actuelle. Je demanderai à la Métropole de suspendre ses études afin de pouvoir reprendre le dossier depuis le début.

En effet, les arguments d'opportunité du projet et de bénéfices attendus – et notamment le point concernant la réduction des blocages sur l'axe Pierre Dumont/Eduouard Millau – ne m'ont pas convaincue.

- 2- Si oui, pour quels bénéfices ? Quels bénéfices comptez-vous que Craponne retire de cette réalisation (et des 2M€ qu'il faudra y investir, coût inscrit dans la délibération de la Métropole en date du 5 novembre 2018) ?

3- Reprendrez-vous une étude d'opportunité ? Pour éventuellement réorienter le projet ?
→ crédits prévus en PPI non pour un prolongement mais pour un ensemble d'aménagements tout au long de la Voie Romaine existante, pour réduire la vitesse, pour une piste cyclable protégée, pour faciliter les sorties de résidences.

Oui, je ferai reprendre l'étude d'opportunité, notamment pour intégrer les conclusions de l'étude plan de circulation que la Métropole a lancé.

Je partage votre analyse d'un besoin de reprise de la totalité de la voie romaine, et notamment l'importance d'achever la continuité des trottoirs et l'aménagement d'une piste cyclable sécurisée.

Plan de circulation.

L'élaboration d'une « étude de circulation » pour Craponne a été lancée en mai 2019. Il serait logique que ses conclusions soient validées dans le cadre de la prochaine mandature.

4- Le cahier des charges qui définit l'élaboration de cette étude est-il réellement approprié pour couvrir l'ensemble des problématiques en jeu pour le territoire de Craponne ?

Je ne sais pas. En effet, élue d'opposition, nous n'avons pas été consulté pour l'élaboration du cahier des charges . S'il s'avérait que toutes les problématiques n'étaient pas prises en compte, je demanderai à la Métropole de compléter l'étude.

5- Quel que soit l'état d'avancement de cette étude de circulation au mois de mars prochain, engagerez-vous une réelle phase de concertation sur son contenu, qui permette aux citoyens et aux associations de faire observations et propositions ?

Oui, la concertation est un élément de construction des projets. Les techiciens ont l'expertise et les connaissances techniques, et les citoyens ont la connaissance des usages et des pratiques et peuvent ainsi améliorer diagnostic et propositions.

Concertation, et ses modalités.

6- Sur le projet Voie Romaine, le Plan de circulation, et tout autre projet structurant pour un ou plusieurs secteurs, une concertation effective sera-t-elle menée ?

Oui.

7- Sera-t-elle fondée sur les conditions d'une concertation réelle :

- communication préalable des éléments de dossier ?
- échange et étude sur les observations et propositions des associations ou particuliers concernés ?

Dans la mesure du possible oui. Si la communication ne pouvait être envisagée (trop volumineux par ex), la consultation des documents seraient alors mis en place.

Bien entendu, pour Craponne Partageons l'avenir, concertation n'est pas information/commuication. Pour Craponne Partageons l'avenir, concertation signifie échanges et discussion, écoute et analyse de propositions, et intégration si c'est possible et correspond à la demande générale et non à un intérêt particulier en opposition à l'intérêt général.

Déplacements pendulaires et transits routiers à travers la commune

8- Aurez-vous un engagement fort dans un travail avec les communes du secteur sur la question des flux bi-quotidiens entre les communes de l'Ouest lyonnais et le centre de l'agglomération ?

Oui,d'autant qu'avec la perspective d'un métro E ou d'un anneau des sciences aux portes de la commune il sera nécessaire de bien évaluer les conséquences que cela peut signifier sur la circulation dans Craponne. Il sera nécessaire de parler parkings relais, navette (comme celle de la commune de Vaugneray), itinéraires cyclables,

9- Mettrez-vous dans vos priorités l'action auprès du SYTRAL afin d'obtenir les réalisations nécessaires pour développer l'utilisation des transports en commun plutôt que de la voiture ? En particulier pour ce qui est des déplacements bi-quotidiens domicile-travail ?

Oui. Nous avons fait le constat à l'analyse du PDU (plan de déplacement urbain) que peu de propositions étaient formulées pour le territoire à l'ouest du projet d'anneau des sciences. C'est insuffisant !

Je suis particulièrement satisfaite d'entendre Bruno Bernard à la tête de la liste EELV aux élections métropolitaines annoncer qu'il proposerait au SYTRAL, s'il était président de la Métropole, les budgets nécessaires pour augmenter de 20% le nombre de bus en circulation et pour lui permettre de recruter les agents nécessaires pour utiliser ces bus supplémentaires.

Métro ligne E et parcs-relais.

L'arrivée du métro à Alaï constitue une avancée pour les déplacements sur l'ouest de la Métropole. Ce sera positif pour la circulation à Craponne **dans la mesure seulement où des parcs-relais attractifs sont créés**, non seulement à Alaï, mais aussi aux entrées ouest de la commune, ceux-ci étant reliés au métro par des transports en commun efficaces.

De plus, des études complémentaires sont lancées et cette ligne E du métro se prolongera peut-être jusqu'au plateau de Francheville-Craponne sur l'Avenue Edouard Millaud.

Il est alors important pour la circulation à Craponne que des parcs-relais soient créés aux entrées ouest de Craponne et reliés au métro par des transports en commun efficaces

Des **parcs-relais** : pas seulement à proximité du terminus-métro et des emplacements vélo en nombre à ce terminus-métro.

Le Métro E doit s'accompagner d'un réseau de surface adapté et dimensionné pour éviter des déplacements routiers plus nombreux vers ses accès. Cela se joue dès 2020.

Mettez-vous dans vos priorités les réalisations suivantes et les actions auprès du SYTRAL pour obtenir leur programmation dans le mandat :

10- l'implantation de parcs-relais aux entrées ouest de la commune ? **oui – nous les avons toujours réclamés dans chacune de nos contributions que ce soit au moment du PLUH ou au moment du PDU**

11- la mise en place de transports en commun performants pour relier ceux-ci au métro ? **Oui, nous étudierons également la possibilité de développer une navette inter craponne pour relier les différents quartiers.**

Combien d'habitants à Craponne ? Quels emplois ?

Développer l'emploi sur la commune est un élément pour limiter les déplacements pendulaires de ses habitants.

12- Quel est le chiffre de population que devrait atteindre Craponne au terme de votre mandat en 2026 ?

Question à la quelle il est difficile de répondre sans boule de cristal.

Néanmoins, en regardant la dynamique actuelle de la croissance de la population, en prenant en compte les 467 logements sociaux manquant au regard de la Loi SRU, il est fort probable que la population de Craponne dépasse les 13 000 habitants (12 200 habitants au 1^{er} janvier 2020).

13- Quelles seront vos orientations pour le PLU-H suivant ?

Pour le PLUH suivant (au-delà de 2030) il sera nécessaire de procéder à un remodelage de la commune de Craponne.

Mais dès avant la mise en œuvre des travaux de refonte du PLUH, il sera nécessaire de faire évoluer l'actuel afin d'introduire des éléments réglementaires permettant de maîtriser l'évolution à l'échelle de quartiers. Aujourd'hui, ce sont les opportunités d'acquisitions par les

promoteurs qui décident de l'évolution de la commune. Demain, nous voulons que cette évolution soit maîtrisée par la commune et la Métropole, à l'aide d'outils de partenariat entre le public et le privé, afin de pouvoir structurer et organiser la taille, la forme l'implantation, en laissant de la place à la création d'espaces verts commun ou public, et l'intégration de services et d'activités économiques.

14- Quels sont vos objectifs en matière d'activités sur la commune ?

Le nombre d'emplois offerts doit-il être fortement développé ?

Si oui, dans quels domaines ? Quelles actions communales en ce sens ?

Pour Craponne Partageons l'avenir il est nécessaire de développer des emplois sur la commune de Craponne. Nous aurons à cœur de privilégier des emplois de proximité, liée à la transition écologique et aux besoins de la population.

Notre principale action sera d'assurer une animation auprès des entreprises, d'une part pour accompagner et dialoguer avec celles qui sont déjà sur Craponne, et d'autre part, pour accompagner celles qui se créeraient ou voudraient s'installer sur Craponne.

Nous avons aussi dans notre projet la volonté de créer un espace partagé de travail, lieu polyvalent pour du co-working et de télétravail pour réduire les déplacements, de pépinière d'entreprises, d'incubateur de jeunes pousses.

AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION MUNICIPALE de CRAPONNE

Réponses de Elizabeth PIGAT

AGISSONS POUR CRAPONNE

Quel projet pour la Voie Romaine et pour la circulation à Craponne ?

Projet de prolongement de la Voie Romaine.

Le projet de prolongement de la Voie Romaine vise à la raccorder à l'Avenue Pierre Dumond par la rue de Ponterle. Ce raccordement sur l'Avenue Pierre Dumond par un tracé direct nouveau conduira inéluctablement à ouvrir plus largement au trafic la Voie Romaine (et finalement Craponne) et attirera plus de transits routiers entre les communes plus à l'ouest et les accès au cœur de l'agglomération.

La nécessaire transition énergétique passe au contraire par le développement des transports en commun au profit des territoires de l'ouest lyonnais, plus que de la voiture individuelle.

La Voie Romaine doit rester voie de desserte. Il y a mieux à faire que de dépenser 2M€ au titre des inscriptions en PPI pour prolonger la Voie Romaine : un vrai projet Voie Romaine doit la traiter en voie de desserte.

- 1- Le projet actuel de prolongement de la Voie Romaine engagé par la Métropole doit-il être poursuivi : Oui ou Non ? Dans quel sens interviendrez-vous auprès de la Métropole ?

Comme indiqué lors de nos différents entretiens, je souhaite mettre en place une commission qui sera chargée d'étudier de façon globale sur la commune les déplacements.

Participerons : les élus, les acteurs économiques, des habitants.

Objectif recherché : établir un nouveau PDU qui devra intégrer des chemins piétons, des pistes cyclables et la place des transports en commun.

Sera intégrée, l'arrivée du métro E-

- 2- Si oui, pour quels bénéfices ? Quels bénéfices comptez-vous que Craponne retire de cette réalisation (et des 2M€ qu'il faudra y investir, coût inscrit dans la délibération de la Métropole en date du 5 novembre 2018) ?

- 3- Reprendrez-vous une étude d'opportunité ? Pour éventuellement réorienter le projet ?
→ *crédits prévus en PPI non pour un prolongement mais pour un ensemble d'aménagements tout au long de la Voie Romaine existante, pour réduire la vitesse, pour une piste cyclable protégée, pour faciliter les sorties de résidences.*

Plan de circulation.

L'élaboration d'une « étude de circulation » pour Craponne a été lancée en mai 2019. Il serait logique que ses conclusions soient validées dans le cadre de la prochaine mandature.

L'aménagement de la Voie Romaine sera bien évidemment intégrée dans ce PDU et ce d'autant plus que nous avons le projet de construire un nouveau groupe scolaire à proximité. J'ai demandé à ce que les aménagements prévus soient suspendus dans l'attente de la nouvelle équipe.

- 4- Le cahier des charges qui définit l'élaboration de cette étude est-il réellement approprié pour couvrir l'ensemble des problématiques en jeu pour le territoire de Craponne ?

L'étude a été menée par Mr Pastré, actuel adjoint à l'urbanisme. Je ne me prononcerai pas sur le cahier des charges qu'il a remis.

Je vous confirme que la problématique de la Voie Romaine sera étudiée dans l'étude des enjeux globaux et dans l'intérêt général.

- 5- Quel que soit l'état d'avancement de cette étude de circulation au mois de mars prochain, engagerez-vous une réelle phase de concertation sur son contenu, qui permette aux citoyens et aux associations de faire observations et propositions ?

Ceci est tout à fait l'idée de la mise en place de la commission en intégrant les forces économiques et les élus.

Concertation, et ses modalités.

- 6- Sur le projet Voie Romaine, le Plan de circulation, et tout autre projet structurant pour un ou plusieurs secteurs, une concertation effective sera-t-elle menée ?

Oui comme vous avez pu le voir dans notre campagne électorale, la concertation fait partie de notre ADN. Nous le disons mais le plus important selon moi est de l'avoir fait. Nous poursuivrons dans cette voie comme le montre les comités de quartiers que nous instaurerons et que nous animerons grâce également à des budgets participatifs.

- 7- Sera-t-elle fondée sur les conditions d'une concertation réelle :

- communication préalable des éléments de dossier ?
- échange et étude sur les observations et propositions des associations ou particuliers concernés

Ceci ne me pose aucun problème.

Déplacements pendulaires et transits routiers à travers la commune

- 8- Aurez-vous un engagement fort dans un travail avec les communes du secteur sur la question des flux bi-quotidiens entre les communes de l'Ouest lyonnais et le centre de l'agglomération ?

Pour établir un PDU il nous faudra bien évidemment intégrer ces déplacements dans l'étude.

- 9- Mettrez-vous dans vos priorités l'action auprès du SYTRAL afin d'obtenir les réalisations nécessaires pour développer l'utilisation des transports en commun plutôt que de la voiture ? En particulier pour ce qui est des déplacements bi-quotidiens domicile-travail ?

Comme vous le savez, notre représentant Métropole soutien Mr David Kimelfeld, opposé à l'anneau des Sciences, et engagé pour un développement des transports en commun dans l'Ouest.

Métro ligne E et parcs-relais.

L'arrivée du métro à Alaï constitue une avancée pour les déplacements sur l'ouest de la Métropole. Ce sera positif pour la circulation à Craponne **dans la mesure seulement où des parcs-relais attractifs sont créés**, non seulement à Alaï, mais aussi aux entrées ouest de la commune, ceux-ci étant reliés au métro par des transports en commun efficaces.

De plus, des études complémentaires sont lancées et cette ligne E du métro se prolongera peut-être jusqu'au plateau de Francheville-Craponne sur l'Avenue Edouard Millaud.

Il est alors important pour la circulation à Craponne que des parcs-relais soient créés aux entrées ouest de Craponne et reliés au métro par des transports en commun efficaces

Des **parcs-relais** : pas seulement à proximité du terminus-métro et des emplacements vélo en nombre à ce terminus-métro.

Le Métro E doit s'accompagner d'un réseau de surface adapté et dimensionné pour éviter des déplacements routiers plus nombreux vers ses accès. Cela se joue dès 2020.

Mettez-vous dans vos priorités les réalisations suivantes et les actions auprès du SYTRAL pour obtenir leur programmation dans le mandat :

10- l'implantation de parcs-relais aux entrées ouest de la commune ?

11- la mise en place de transports en commun performants pour relier ceux-ci au métro ?

Comme vous l'avez compris, Craponne est à « un tournant » concernant l'organisation des déplacements avec l'arrivée du Métro et la volonté forte de modifier les modes de déplacements.

Oui, l'objectif est de retenir les flux de voitures à l'extérieur de Craponne.

Mais la condition sine qua non étant des transports en commun très performants

Combien d'habitants à Craponne ? Quels emplois ?

Développer l'emploi sur la commune est un élément pour limiter les déplacements pendulaires de ses habitants.

12- Quel est le chiffre de population que devrait atteindre Craponne au terme de votre mandat en 2026 ?

13- Quelles seront vos orientations pour le PLU-H suivant ?

Le PLU H vient juste d'être validé. Cependant à l'échelle de la Commune nous avons rencontré des promoteurs afin d'échanger sur l'instauration d'une Charte de la Construction. L'idée étant d'agir sur la qualité des programmes (espaces verts, matériaux...)

14- Quels sont vos objectifs en matière d'activités sur la commune ?

Le nombre d'emplois offerts doit-il être fortement développé ?

Si oui, dans quels domaines ? Quelles actions communales en ce sens ?

Notre objectif est de soutenir l'activité économique de Craponne. Une ville sans activité économique devient une ville dortoir !

Ceci permettra également de développer des emplois de proximité et de limiter les déplacements.

Nous avons déjà commencé par mettre l'activité économique avec l'emploi (à ce jour, l'emploi a été repris par l'adjointe à l'action sociale) : l'adjoint sera le même, et nous aurons un conseiller délégué pour l'épauler.

Les deux personnes sont totalement disponibles et seront donc sur le terrain.

Objectifs : favoriser la mise en relation des offres d'emplois offertes par les entreprises craponnoises avec les demandeurs de la Commune ou des Communes limitrophes / soutien à l'association Solidarité Emploi/ transmission des offres d'emplois de la Commune à Solidarité Emploi.

Nouveau cap pour Craponne
Sandrine Chadier
Francois Pastré

M2VR
A l'attention de Mr Bouvier

Craponne le 14 Février 2020

Monsieur Bouvier,
A tous les membres de l'association,

Nous accusons réception de votre courrier en date du 15 Janvier 2020.
Vous souhaitiez des réponses aux questions posées avant la date du 20 Février 2020.
Nous avons attendu, volontairement, pour vous adresser notre courrier car nous souhaitions connaître les conclusions de l'enquête de circulation diligentée par la Métropole depuis Mai 2019.

Malheureusement à cette heure, nous ne disposons d'aucune information ni conclusion concernant cette étude.

Votre association est soucieuse des orientations que nous pourrions prendre si nous sommes élus en Mars prochain, concernant le projet de prolongement de la Voie Romaine; ce qui est tout à fait légitime.

L'engorgement du transit que subit notre ville est un sujet qui nous préoccupe en tant qu'élus mais aussi en tant que citoyens.

Nous ne pouvons que déplorer, comme vous, que la génération précédente n'ait pas pris les mesures nécessaires au traitement des flux circulatoires.

Le tout voiture était de mise à cette époque et nous payons aujourd'hui ce manque d'anticipation.

Soyez assuré de notre volonté d'améliorer la situation en collaboration avec la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) et la Métropole. La tâche semble complexe mais sans aucun doute améliorabile.

Pour votre information, le PLUH de la CCVL a été validé il y a quelques semaines et est plutôt restrictif en terme de progression de logements (1%).

Le dialogue avec la CCVL, très peu considéré ces derniers mandats, le changement des mentalités et le renforcement des lignes de transports en communs plus en amont (Grézieu voir nous espérons, Vaugneray) devraient pouvoir compenser cette démographie et améliorer sensiblement le transit.

Notre programme prévoit de désigner un élu correspondant SYTRAL afin de défendre notre commune pour accroître les rotations de bus et militer pour l'allongement des horaires de service. La voie EOL est à ce jour sous utilisée, nous agissons pour cet axe soit plus emprunté.

Nos actions prioritaires :

- la préparation de l'arrivée du Métro à Craponne et des parc relais.
- le développement des pistes cyclables et réfléchir à la mixité vélo-Transports en commun
- Installation de stations Vélo V électrique
- l'extension des cheminements piétonniers
- Apaiser les vitesses de circulation
- inciter à réduire l'usage individuelle de la voiture (pour les petits trajets)
- favoriser le partage de véhicule et le co-voiturage

Comme vous pouvez le constater dans nos propositions, les mobilités font parties de nos priorités et le schéma de circulation de notre commune sera le point de départ de nos réflexions.

Nous nous engageons à travailler avec vous en transparence en étant à chaque instant soucieux du bien collectif .

Nous pourrions envisager également une enquête publique auprès des Craponnois laquelle serait réalisée par un organisme indépendant .

Enfin sur la question de l'activité économique de Craponne il est certain que tous nos acteurs économiques doivent faire l'objet de toutes nos attentions puisque ce sont eux qui offrent les emplois de proximité; vecteur d'une diminution de circulation

Notre objectif est de trouver le juste équilibre harmonieux pour le bien de tous !

METTRE TOUT EN EQUILIBRE C'EST BIEN

METTRE TOUT EN HARMONIE C'EST MIEUX

Victor hugo

Dans l'attente de nos futurs échanges,
Veuillez recevoir nos sincères salutations

Sandrine Chadier et François Pastré

AUX CANDIDATS A L'ELECTION MUNICIPALE **de CRAPONNE**

Quel projet pour la Voie Romaine et pour la circulation à Craponne ?

Projet de prolongement de la Voie Romaine.

Le projet de prolongement de la Voie Romaine vise à la raccorder à l'Avenue Pierre Dumond par la rue de Ponterle. Ce raccordement sur l'Avenue Pierre Dumond par un tracé direct nouveau conduira inéluctablement à ouvrir plus largement au trafic la Voie Romaine (et finalement Craponne) et attirera plus de transits routiers entre les communes plus à l'ouest et les accès au cœur de l'agglomération.

La nécessaire transition énergétique passe au contraire par le développement des transports en commun au profit des territoires de l'ouest lyonnais, plus que de la voiture individuelle.

La Voie Romaine doit rester voie de desserte. Il y a mieux à faire que de dépenser 2M€ au titre des inscriptions en PPI pour prolonger la Voie Romaine : un vrai projet Voie Romaine doit la traiter en voie de desserte.

- 1- Le projet actuel de prolongement de la Voie Romaine engagé par la Métropole doit-il être poursuivi : Oui ou Non ? Dans quel sens interviendrez-vous auprès de la Métropole ?
- 2- Si oui, pour quels bénéfices ? Quels bénéfices comptez-vous que Craponne retire de cette réalisation (et des 2M€ qu'il faudra y investir, coût inscrit dans la délibération de la Métropole en date du 5 novembre 2018) ?
- 3- Reprendrez-vous une étude d'opportunité ? Pour éventuellement réorienter le projet ?
→ *crédits prévus en PPI non pour un prolongement mais pour un ensemble d'aménagements tout au long de la Voie Romaine existante, pour réduire la vitesse, pour une piste cyclable protégée, pour faciliter les sorties de résidences.*

Plan de circulation.

L'élaboration d'une « étude de circulation » pour Craponne a été lancée en mai 2019. Il serait logique que ses conclusions soient validées dans le cadre de la prochaine mandature.

- 4- Le cahier des charges qui définit l'élaboration de cette étude est-il réellement approprié pour couvrir l'ensemble des problématiques en jeu pour le territoire de Craponne ?
- 5- Quel que soit l'état d'avancement de cette étude de circulation au mois de mars prochain, engagerez-vous une réelle phase de concertation sur son contenu, qui permette aux citoyens et aux associations de faire observations et propositions ?

Concertation, et ses modalités.

- 6- Sur le projet Voie Romaine, le Plan de circulation, et tout autre projet structurant pour un ou plusieurs secteurs, une concertation effective sera-t-elle menée ?
- 7- Sera-t-elle fondée sur les conditions d'une concertation réelle :
 - communication préalable des éléments de dossier ?
 - échange et étude sur les observations et propositions des associations ou particuliers concernés ?

Déplacements pendulaires et transits routiers à travers la commune

- 8- Aurez-vous un engagement fort dans un travail avec les communes du secteur sur la question des flux bi-quotidiens entre les communes de l'Ouest lyonnais et le centre de l'agglomération ?
- 9- Mettrez-vous dans vos priorités l'action auprès du SYTRAL afin d'obtenir les réalisations nécessaires pour développer l'utilisation des transports en commun plutôt que de la voiture ? En particulier pour ce qui est des déplacements bi-quotidiens domicile-travail ?

Métro ligne E et parcs-relais.

L'arrivée du métro à Alaï constitue une avancée pour les déplacements sur l'ouest de la Métropole. Ce sera positif pour la circulation à Craponne **dans la mesure seulement où des parcs-relais attractifs sont créés**, non seulement à Alaï, mais aussi aux entrées ouest de la commune, ceux-ci étant reliés au métro par des transports en commun efficaces.

De plus, des études complémentaires sont lancées et cette ligne E du métro se prolongera peut-être jusqu'au plateau de Francheville-Craponne sur l'Avenue Edouard Millaud. Il est alors important pour la circulation à Craponne que des parcs-relais soient créés aux entrées ouest de Craponne et reliés au métro par des transports en commun efficaces

Des **parcs-relais** : pas seulement à proximité du terminus-métro et des emplacements vélo en nombre à ce terminus-métro.

Le Métro E doit s'accompagner d'un réseau de surface adapté et dimensionné pour éviter des déplacements routiers plus nombreux vers ses accès. Cela se joue dès 2020.

Mettez-vous dans vos priorités les réalisations suivantes et les actions auprès du SYTRAL pour obtenir leur programmation dans le mandat :

- 10- l'implantation de parcs-relais aux entrées ouest de la commune ?
- 11- la mise en place de transports en commun performants pour relier ceux-ci au métro ?

Combien d'habitants à Craponne ? Quels emplois ?

Développer l'emploi sur la commune est un élément pour limiter les déplacements pendulaires de ses habitants.

- 12- Quel est le chiffre de population que devrait atteindre Craponne au terme de votre mandat en 2026 ?
- 13- Quelles seront vos orientations pour le PLU-H suivant ?
- 14- Quels sont vos objectifs en matière d'activités sur la commune ?
 - Le nombre d'emplois offerts doit-il être fortement développé ?
 - Si oui, dans quels domaines ? Quelles actions communales en ce sens ?